



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE
www.ville-sannois.fr

Service Police Municipale
Réf agent LH

ARRETE DU MAIRE
N° 2024/27

OBJET : FERMETURE PROVISOIRE SUR LA PARTIE DESIGNEE DU SQUARE JEAN MERMOZ A L'OCCASION DE LA REPRESENTATION DU SPECTACLE « LA BRISE DE LA PASTILLE ».

LE MAIRE DE SANNOIS,

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales, article L 2212-2,
Vu la Loi N°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communs, des départements et des régions et ses textes d'application, notamment la circulaire ministérielle du 5 mars 1982,
Vu l'arrêté N° 2023/74 du 5 octobre 2023 portant délégation de fonctions et de signatures aux Adjointes et aux Conseillers Municipaux délégués,
Vu l'arrêté N°2023/18 règlementant l'utilisation des squares et aires de jeux.
Considérant qu'il y a lieu d'interdire l'accès au public du square Jean Mermoz, sur la partie désignée, excepté les classes du collège Jean Moulin et Voltaire le lundi 6 mai 2024 de 08h00 à 13h00 à l'occasion de la représentation du spectacle « La Brise de la Pastille ».

A R R E T E :

ARTICLE 1 : L'accès au public du square Jean Mermoz sera interdit à l'arrière du centre municipal de santé sur la partie désignée, excepté les classes du collège Jean Moulin et Voltaire, le lundi 6 mai 2024 de 08h00 à 13h00 à l'occasion du spectacle « La Brise de la Pastille ».

ARTICLE 2 : Le barriérage sera mis en place par les services techniques de la ville.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautail BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <https://www.telerecours.fr>.

ARTICLE 4 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation adressée à :

- Monsieur le Sous- Préfet de l'arrondissement d'Argenteuil,
- Monsieur le Commissaire Divisionnaire Chef de District
- Madame le Major responsable du Commissariat de Sannois
- Madame la Responsable de la police municipale

Fait à SANNOIS, le 16 Avril 2024

Pour le Maire et par délégation
Laurence TROUZIER-EVEQUE

Adjointe au Maire

En charge de la Sécurité, Tranquillité Publique et Prévention,
Circulation, Stationnement et Transport
Affaires Juridiques
Conseillère Communautaire

Pour le Maire
Par délégation
la Directrice Générale des Services

C. NOUAILHETAS

Exécutoire en vertu de L'article L 2131-1 du CGCT

A.R. du... 23/04/2024

Identifiant unique de l'acte

N° 095-219505823 - 2024.04.16 - Arr. 2024/27 MR

publié le ... 23. Avril 2024

